

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

**Délibération N°18**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	23

L'an **deux mil vingt-cinq**

**Le neuf décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 3 décembre 2025 s'est réuni,  
à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

***Monsieur Jacques de CHABANNES, Président***

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, Mme MINARD de CHABANNES, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLE : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le programme des événements communautaires programmés :

**- 29 mai 2026**

*Place Leclerc (salle repli, Grenette) à Lapalisse*

**7ème Marché de Producteurs de Pays**

organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier

**-Du 5 au 11 octobre 2026**

*au Pays de Lapalisse*

**11ème Embouteillage de Lapalisse** - programme d'immersion et d'animations rétro années 50-60 porté par le service animation avec la collaboration de différents services et associations

Monsieur le Président explique qu'il convient de préciser les tarifs de participation à la manifestation Embouteillage de Lapalisse :

**Participation véhicule ancien à l'Embouteillage :**

- Samedi 10 octobre au Pays de Lapalisse  
Tarif unique par véhicule : **20 €** (tarif identique pour les 2 roues – ancien tarif 2 roues :15 €)

**Stationnement camping-car :**

- Tarif forfaitaire du mercredi 7/10 soir au dimanche 11/10 soir pour le stationnement sur les espaces dédiés : **20 €**

**Marchés, bourses d'échanges :**

- Vendredi 9 octobre, samedi 10 octobre et dimanche 11 octobre (centre-ville et gymnase) :

Emplacement linéaire extérieur centre-ville ou intérieur gymnase	Forfait 3 Jours		Forfait 3 jours avec électricité	
<b>4 m</b>	Tarif 2024 : 55,00 €	<b>Tarif 2026 : 60 €</b>	Tarif 2024 : 65 €	<b>Tarif 2026 : 70 €</b>
<b>6 m</b>	Tarif 2024 : 85,00 €	<b>Tarif 2026 : 90 €</b>	Tarif 2024 : 95 €	<b>Tarif 2026 : 100 €</b>
<b>9 m</b>	Tarif 2024 : 105,00 €	<b>Tarif 2026 : 110 €</b>	Tarif 2024 : 115 €	<b>Tarif 2026 : 120 €</b>

comprend les emplacements des exposants spécialisés Village rétro, Village terroir et Village art vintage.

Monsieur le Président propose qu'une caution du même montant soit mise en place afin de limiter les désistements.

Les recettes seront encaissées par la régie N°5 – « Animation et Culture ».

Des orientations et propositions complémentaires sur ce programme 2026 pourront être établies en cours d'année par la Commission « Tourisme, animation et communication ».

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'organisation des événements 2026,

- de charger le Président de prendre toutes décisions et de signer tous document concernant ces manifestations.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : **15 DEC. 2025**  
Publié ou Notifié  
le : **10 DEC. 2025**  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,  
  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**